**Ville de Genève**
**Conseil municipal**

# QE-413

*27 août 2014*

## Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 mai 2014 de M. Simon Brandt: «Critères d'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères».

*TEXTE DE LA QUESTION*

Je souhaiterais avoir des éclaircissements sur l'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères de 2013, ainsi que celui de Champel de 2014, soit plus particulièrement sur les choix qui ont amené aux adjudications ainsi qu'à l'échelle de notification qui a abouti à celles-ci.

Lors de cette soumission, il était demandé que les entreprises possèdent trois références significatives et récentes dans le domaine demandé et je me pose donc la question du respect de ces conditions par les entreprises choisies pour réaliser les travaux.

En effet, selon mes informations, l'entreprise qui a reçu l'adjudication du chantier du Bois-des-Frères n'avait alors réalisé qu'un seul terrain synthétique situé sur un autre canton, qui plus est avec un sous-traitant pour le 100% des travaux. Cette entreprise a non seulement reçu la responsabilité du chantier mais a, en plus, reçu la même note qu'une autre entreprise qui a, pour sa part, réalisé plus d'une centaine de terrains de sport.

De plus, il semblerait également que des entreprises ayant soumissionné ont reçu des notes plus basses que les lauréats, alors même que la qualité technique (résistance du gazon, remplissage de la sous-couche, etc.) de leurs propositions étaient supérieures. Enfin, il apparaît que certaines entreprises ayant postulé pour ces deux chantiers ont vu leur notation modifiée entre les deux alors que le cahier de soumission était identique.

Mes questions sont donc les suivantes:

1) Quels sont les critères qui ont permis l'adjudication des travaux?
2) Est-ce que les critères d'adjudication ont bien été modifiés après la soumission? Si oui, pourquoi?
3) Comment des entreprises ayant réalisé un faible nombre de chantiers peuvent-elles recevoir la même note que des entreprises ayant une plus forte expérience?
4) Comment la notation pouvait-elle diverger entre ces deux chantiers pour une même entreprise vu que les travaux étaient analogues?
5) Depuis 1995, combien d'entreprises différentes ont-elles reçu des adjudications pour des chantiers analogues (rénovation et transformation de terrain de football) par la Ville de Genève? Et pour quel montant au total?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères, d'une part, et de transformation des deux terrains stabilisés en synthétique du centre sportif de Vessy (route de Vessy 31), d'autre part, objets de la proposition de crédit PR-961 acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2012, ont été réalisés dans le courant de l'été 2013.

L'appel d'offres a été mené sur la base d'une procédure ouverte, chacun des sites faisant l'objet d'un lot pouvant faire l'objet d'une adjudication séparée.

Quant aux travaux de transformation des deux terrains de football stabilisés (1 et 2) en synthétique du centre sportif du Bout-du-Monde (route de Vessy 14), objets de la proposition de crédit PR-1037, ils ont été acceptés par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2013.

L'appel d'offres a également été mené sur la base d'une procédure ouverte.

*Question 1*

Pour les trois adjudications (Bois-des-Frères, Vessy 31 et Vessy 14), les critères d'analyse des offres annoncés dans les documents de soumission ont été identiques, à savoir :

| | |
|---|---|
| Prix: | 30% |
| Qualité technique de l'offre: | 30% |
| Références: | 20% |
| Organisation: | 15% |
| Formation des apprentis: | 5% |

*Question 2*

Ces critères d'adjudication n'ont pas été modifiés après les rentrées de soumissions des différentes entreprises ayant répondu aux appels d'offres.

*Question 3*

Les dossiers rendus par les entreprises sont analysés selon les documents remis.

Les analyses des références se font selon les documents demandés (trois références dans le cas présent).

*Question 4*

Les travaux du centre sportif de Vessy ne sont pas les mêmes que ceux du centre sportif du Bois-des-Frères.

La différence de la notation des références entre les centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde provient du fait que les références se rapprochant le plus aux spécificités des travaux à réaliser auront une meilleure note que les entreprises ayant des références trop anciennes ou divergentes des spécificités de l'ouvrage demandé.

*Question 5*

Les chantiers de même nature réalisés au cours des quinze dernières années sont les suivants:

| Année | Lieu | Montant | Adjudicataire |
|---|---|---|---|
| 2014 | CS Bout-du-Monde | 1 420 000 | Jacquet SA |
| 2013 | CS Vessy | 1 705 000 | Jacquet SA |
| 2013 | CS Bois-des-Frères | 398 000 | Réal Sport Sàrl |
| 2012 | Stade de Richemont | 602 000 | Réal Sport Sàrl |
| 2011 | Stade de Frontenex | 775 000 | Jacquet SA |
| 2011 | Stade de Varembé | 640 000 | Jacquet SA |
| 2007 | Stade du Bois-de-la-Bâtie | 1 230 000 | Jacquet SA |
| 2001 | Stade de Varembé | Env. 760 000 | Jacquet SA |
| 2001 | CS Bois-des-Frères | Env. 840 000 | Jacquet SA |
| 1999 | Stade de Richemont | Env. 560 000 | Jacquet SA |
| Total | | 8 930 000 | |

L'entreprise à qui ont été confiés les travaux menés au centre sportif du Bois-des-Frères durant l'été 2013 a déjà réalisé plusieurs terrains synthétiques, que ce soit pour la Ville de Genève ou pour d'autres municipalités. Elle dispose de ses propres équipes et n'a pas fait appel à un sous-traitant dans le cadre des travaux réalisés pour la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*